

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, MAUS Philippe, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Jean-Marc SOULIER.

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2021 est adopté à l'unanimité sans modification.

Compte-rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire

Le maire remet aux conseillers municipaux le relevé des décisions prises du 20 mars au 3 juin 2021 dans le cadre des délégations reçues du Conseil municipal. Il s'agit notamment :

- du renouvellement, pour l'été 2021, de la convention avec le Festival de la Luzège ;
- de l'attribution du marché de travaux de mise aux normes de l'étang de Viers au groupement représenté par l'entreprise ASTRUC, Lamazière-Basse pour un montant de 125 350 € HT (136 750 € HT avec tranche optionnelle).

1 COMPTES DE GESTION 2020 (budget principal et budget de l'eau)

Le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur (le maire) et de comptable public (le trésorier) est rappelé. Les comptes de gestion n'appelant ni observations ni réserves sont soumis à l'approbation des élus.

Budget principal : Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Budget de l'eau : Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

2 COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (budget principal et budget de l'eau)

Conformément à la réglementation, le maire, quitte la salle, avant la délibération sur les comptes administratifs. Patrick LAPORTE, assure alors, en tant que doyen des élus, la présidence de séance. Il confirme que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion établis par le comptable public et soumet ces comptes au vote des élus.

Budget principal :

Excédent de recettes de fonctionnement : 199 868, 24 € Investissement - 77 792, 44 €

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Budget de l'eau :

Excédent de recettes de fonctionnement : 57 975, 29 € Investissement - 27 041 ,14 €

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

A l'issue du vote, le maire regagne la salle du Conseil et reprend la présidence de séance.

3 AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération. Au vu des éléments figurant au compte administratif, il est proposé d'affecter le résultat 2020 de la section de fonctionnement (199 868,24 €) sur le budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

Investissement : 77 792, 24 €

Fonctionnement : 122 075,86 €.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

4 AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat 2020 (57 975,29 €) au fonctionnement du budget primitif 2021.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

5 SUBVENTIONS

Compte-tenu de leur qualité de président d'association, J.-M. Soulier et F. Svoboda, ne participent pas aux échanges ni au vote sur ce point de l'ordre du jour. En tant que trésorière d'une association, B. BERNAT décide de ne pas prendre part au débat.

Après examen de l'ensemble des demandes, et tenant compte de ce que la pandémie a contraint de nombreuses associations communales à réduire leur activité il est proposé d'attribuer aux associations qui en ont fait la demande 50% du montant voté en 2020. Un complément de subvention pourra être soumis au vote sur présentation de projets.

Subventions proposées à l'approbation du conseil :

Associations communales : Patchwork et Compagnie 200 € ; Lou Maziérat 230 € ; Vergers maziérois 550 € ; Société de chasse : 250 € ; Coopérative scolaire : 1 500 €.

Associations extra-communales : Aujourd'hui pour demain (EHPAD de Neuvic) 50 € ; Restos du cœur 75 € ; Secours populaire 75 € ; FNACA (anciens combattants) 30 €.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

6 REMBOURSEMENT AXA (sinistre au hangar communal)

Jean-Marc SOULIER, maire-adjoint, informe le Conseil que les frais de réparation de la gouttière du hangar communal, endommagée par un véhicule du Conseil départemental, s'élèvent à 645.60 € TTC. Le conseil doit autoriser la perception du remboursement proposé par l'assureur AXA.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

7 ÉGLISE - VALIDATION DE L'APD ET DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le cabinet Manculescu (Architecte en Chef des Monuments Historiques) a remis l'Avant-Projet Définitif de restauration de l'église le 19 mars. Ce document est consultable en mairie. Une analyse approfondie a été faite avec l'appui de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et a permis de valider le projet jugé conforme aux exigences du Ministère de la Culture et aux demandes de la Commune.

Le calendrier envisagé verrait débiter les travaux à la fin de l'année 2021. D'une durée d'environ 15 mois, ils pourraient s'achever au premier semestre 2023.

Plan de financement : Montant de l'opération 1 320 000 € HT (1 584 000 € TTC).

- 80% d'aides publiques : Etat DRAC 40% - Plan de relance 11,9% - Région Nouvelle Aquitaine 19% - Département de la Corrèze 9,1%.
- 20% d'autofinancement : Commune 16% (5% sur fonds disponibles, 11% par recours à l'emprunt) - Fondation du patrimoine et Sauvegarde de l'art français (4%).

Le maire insiste sur le fait que ces données sont des hypothèses de travail qu'il conviendra de faire confirmer. La DRAC et le Département se sont déjà engagés mais il faudra faire valider la participation des autres financeurs. Une réunion des partenaires est prévue à cet effet en septembre. Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion que le reste à charge pour la Commune sera mieux connu. Nous pourrions alors répartir précisément notre investissement entre fonds disponibles et emprunt. **Le maire insiste sur le fait qu'aucune décision définitive ne sera prise avant confirmation du plan de financement.**

Brigitte BERNAT regrette qu'une consultation de la population ne puisse être engagée pour un tel investissement et que d'autres solutions, comme la vente de l'église, ne soient pas envisagées.

Le maire répond que la restauration de l'église figurait dans le programme approuvé par les électeurs. Il rappelle que ce dossier est en souffrance depuis de nombreuses années et que la fragilité de l'édifice nécessite d'engager une restauration avant que des dégâts irréremédiables se produisent.

Le maire sollicite l'accord du Conseil en vue de déposer la demande d'autorisation de travaux et les demandes de subventions.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Une journée d'information sera organisée le samedi 31 octobre pour permettre aux habitants de s'approprier ce projet et lancer une nouvelle campagne de recherche de dons.

8 CONTRAT DE SOLIDARITÉ COMMUNALE 2021-2023

Le maire informe les membres du Conseil des modalités arrêtées par le Conseil départemental pour soutenir l'investissement des Communes. Une contractualisation est proposée pour les années 2021 à 2023. Les subventions qui pourront être attribuées par le Conseil départemental sont les suivantes : Restauration de l'église : 40 000 € par an en 2021, 2022, 2023 ; Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux : 27 900 € (2021) ; Travaux sur les chemins communaux 3750 € (2022) ; Plate-forme multi usages à l'étang de Viers 2 000 € (2023).

Le maire rappelle qu'il s'agit là d'enveloppes prévisionnelles, soumises à la réalisation effective des travaux. Le Conseil Municipal décide d'autoriser la signature du Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 avec le Département.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

9 TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le maire présente le tableau des emplois communaux actualisé. La modification par rapport à la situation antérieure consiste à intégrer les heures de garderie faites par l'ATSEM dans son temps de travail annualisé. Ces heures font l'objet d'un remboursement par Haute Corrèze Communauté, conformément à la convention signée le 9 novembre 2020.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le tableau des emplois actualisé.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

10 CONVENTION PETITS-DÉJEUNERS A L'ÉCOLE

Patrick LAPORTE informe les élus de la possibilité d'obtenir une aide de l'académie pour la distribution de petits déjeuners à l'école. La participation de l'Éducation nationale à l'achat de denrées alimentaires s'élève à 2,60 € par élève et par semaine. Le maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

11 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Loi d'Orientation des Mobilités permet aux intercommunalités de prendre la compétence d'organisation de la mobilité. Haute Corrèze Communauté a délibéré en ce sens le 30 mars. Cela entraîne une modification des statuts de la Communauté de Communes sur laquelle nous devons nous prononcer. Le maire indique que les conseillers communautaires ont jugé, de façon quasi unanime, que c'était la bonne échelle pour répondre aux problématiques du transport. Les objectifs sont d'adapter les services existants, de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées (accès aux soins et aux services publics), des jeunes (accès aux infrastructures sportives et commerciales), de faciliter le développement de l'offre touristique. Il précise que la Région restera compétente sur les services qu'elle déploie actuellement, notamment le transport scolaire.

Le maire propose d'approuver la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité » et la modification des statuts de la Communauté de Communes qui en résulte.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions :

12 CONVENTION DE MANDAT S.D.A.E.P. (schéma directeur d'alimentation en eau potable)

Patrick LAPORTE rappelle que le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) doit permettre de disposer d'un outil d'aide à la décision pour la gestion de l'eau potable à l'échelle de la Communauté de Communes. Ces études sont confiées au Syndicat de la Diège, et bénéficient d'une aide financière de 80% (70% Agence de l'eau Adour Garonne et 10% du Conseil Départemental de la Corrèze). Il informe le Conseil que les restes à charge s'élèveront à 4 400 € pour la cartographie des réseaux et 6 094 € pour le diagnostic des installations.

Le maire demande l'autorisation de signer les conventions relatives à ces opérations.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

13 CONVENTIONS AXA

La compagnie d'assurances AXA propose à la municipalité de passer deux conventions permettant aux maziérois de bénéficier de tarifs préférentiels pour des complémentaires santé et dépendance. Ces conventions n'entraînent aucun frais pour la Commune, sa seule obligation étant d'informer les habitants. Cette démarche n'engage pas non plus les administrés qui sont libres de donner suite ou non au démarchage et aux propositions d'AXA. Cette proposition est soumise au vote des élus.

Résultats du vote : Pour : 0 Contre : 10 Abstentions : 1

14 CONVENTION INTRAMUROS

Cassandra BELLONCLE, informe les membres du conseil du projet de convention avec Intramuros. L'application proposée permettra aux habitants disposant d'une tablette ou d'un smartphone d'accéder gratuitement à des informations sur la Commune. Le coût pour la Commune est de 15€ par mois, l'engagement est de trois ans. Une phase de test sera réalisée par les membres de la commission communication avant mise à disposition des maziérois.

Le maire demande l'autorisation de signer la convention avec la société Intramuros.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

15 MOTION SUR LA RÉOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF BORDEAUX-LYON

Le maire informe les élus du vote, le 25 février, par le Conseil Communautaire d'une motion demandant la réouverture de la ligne SNCF Bordeaux - Lyon. Il souligne l'intérêt de cette desserte pour la population et pour l'attractivité de notre territoire et la logique qu'il y a à soutenir cette demande avec un souci de favoriser le développement durable. Cette motion est soumise au vote des élus.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

16 QUESTIONS DIVERSES

A - Appel à projet programme Leader

Un travail est engagé en vue de déposer un dossier de financement européen Leader. Ce fonds peut soutenir des projets liés à la préservation des espaces naturels, à la protection de la biodiversité et de la ressource en eau, et au développement du tourisme vert. Une aide au montage du dossier sera apportée par le Syndicat de Pays Haute Corrèze Ventadour.

Patrick LAPORTE recensera les actions qu'il est possible de mener. Les habitants sont invités à lui faire part de leurs propositions.

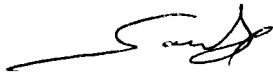
C - Aménagement du local des chasseurs :

Jean-Claude PAUTY informe les élus des travaux qui seront pris en charge par la société de chasse dans le local du stade. Il s'agira de la réparer l'appentis et de divers aménagements intérieurs dont l'installation d'une chambre froide mobile. Ces travaux ne devront pas empêcher ce local d'accueillir d'éventuelles autres activités.

Clôture de la séance à 21 heures 55.

Prochaines réunions du conseil municipal : vendredis 17 septembre, 29 octobre, 10 décembre.

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc SOULIER.

Le maire,



Jean-Pierre DELBÉGUE.

